

**Compte rendu du comité de pilotage n°3 du site Natura 2000 de la
Reculée des Planches-Près-Arbois, site n° « FR4301321 »
Mairie d'Arbois, lundi 20 décembre 2010**

Membres du groupe de travail présents :

Collège des élus

- Monsieur Bernard Amiens, Maire d'Arbois
- Monsieur Hubert Darbon, Maire des Planches-Près-Arbois
- Monsieur Jean Claude Fuster, Maire de Mesnay
- Monsieur Bernard Guillot, Maire de La Châtelaine

Collège des organismes socioprofessionnels et des associations

- Monsieur Albert Hilaire, Président de l'association départementale des communes forestières du Jura, représenté par madame Leslie Constanttin
- Monsieur Serge Menozzi, Président de l'office de tourisme d'Arbois, vignes et villages

Collège des administrations et des établissements publics

- Madame la préfète du Jura et Monsieur le Directeur de la DDT 39, représentés par monsieur Frédéric Chevallier,
- Monsieur le Directeur de la DREAL Franche-Comté, représenté par monsieur Luc Terraz
- Monsieur le Chef du service départemental de l'office national des forêts représenté par messieurs Hervé Derome et Samuel Corne
- Monsieur le Chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, représenté par monsieur Olivier Mougeot
- Représentant les services de la Région : Agnès Compagne

Membres du groupe de travail excusés :

- Madame Marie-Guite Dufay, Présidente du Conseil régional
- Madame Eliane plaisance, Présidente du syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs du Jura
- Madame la Directrice départementale DDCSPP,
- Monsieur Christian Lagalice, Président de la fédération départementale des chasseurs du Jura
- Monsieur Jean Raquin, Président du conseil général du Jura
- Monsieur Albert Higounenc, Président de la communauté de communes "Arbois, vignes et villages, Pays de Pasteur"
- Monsieur Jean-Marie Sermier, Député du Jura
- Monsieur Norbert Maire, Conseiller général du canton d'Arbois
- Monsieur le Chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- Monsieur le Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Jura

Membres du groupe de travail absents :

- Monsieur Dominique Bouillet, Porte-parole de la Confédération paysanne du
- Monsieur Michel Lassus, Président de la commission de protection des eaux de Franche-Comté (CPEPESC)
- Monsieur Pascal Léglise, Président du spéléo club de La Châtelaine
- Madame la Présidente du centre régional de la propriété forestière de Franche-Comté
- Monsieur le Président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Jura (FDSEA)
- Monsieur le Président de la société de viticulture du Jura
- Monsieur le Président de la chambre d'agriculture du Jura
- Monsieur le Président du syndicat départemental de la propriété agricole du Jura
- Monsieur le Président de la fédération du Jura pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président du comité départemental de la randonnée pédestre du Jura
- Monsieur le Président des entrepreneurs des travaux forestiers de Franche-Comté
- Monsieur le Délégué régional de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Monsieur le Président de Jura Nature Environnement
- Monsieur le Président du comité départemental d'escalade du Jura

Ordre du Jour :

1. Présentation du document d'objectif ;
2. Discussions, questions,
3. Validation du document d'objectif
4. Questions diverses

1. Présentation du document d'objectif :

La réunion commence par un rapide tour de table après le mot de bienvenue d'Hubert Darbon, maire des Planches-Près-Arbois et Président du comité de pilotage.
C'est ensuite la projection du montage numérique (voir pièce jointe).

2. Discussion, questions :

2.1. Remarques reçues par courriel de la Fédération départementale des chasseurs du Jura :

« Nous donnons un avis positif sur le document d'objectif qui donne un bon état des lieux du site. Nous vous faisons part de 2 remarques et d'une demande :

1. Concernant les données sur les zones humides : nous vous signalons que des relevés ont été réalisés sur ces espaces par nos services dans le cadre d'un inventaire des petites zones humides du département et que ces données peuvent être mises à votre disposition. Nous vous demandons simplement de nous en faire la demande afin d'en informer les partenaires qui nous ont accompagnés dans ce programme.

2. Concernant les Jachères apicoles : nous vous informons que nous pouvons mettre à disposition des particuliers, associations ou agriculteurs des semences en faveur des insectes pollinisateurs dans le cadre d'un programme financé en partie par le Conseil régional de Franche Comté. Nous avons déjà mis ces semences à disposition de la Maison de l'abeille en 2010.

3. concernant la pratique de la chasse : Nous avons bien noté les données enregistrées concernant la pratique de la chasse sur le site et la qualification qui en est donnée. Toutefois, nous souhaiterions que la phrase suivante soit ajoutée : « la pratique de la chasse telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui ne nuit pas la conservation des habitats et espèces visées pour le classement du site au réseau Natura 2000. Les pratiques existantes sont compatibles avec les objectifs fixés par le document d'objectif ».

Réponse de Pascal Collin :

1. Nous sommes intéressés par les données relatives aux zones humides et nous ferons parvenir une demande en ce sens à vos services.

2. L'information sera transmise aux personnes intéressées.

3. L'ajout de cette phrase ne pose pas de questions particulières, elle sera donc ajoutée au texte du document d'objectif, dans le tableau des données relatives à la chasse.

2.2. Remarques reçues par courriel de la région :

«1. concernant la charte et plus précisément l'engagement sur les milieux forestiers : Il est intéressant de conserver les ripisylves existantes mais il serait aussi intéressant de conserver les embâcles qui ne gênent pas la circulation de l'eau.

2. Suite à la lecture de la remarque faite par l'association de « la cartonnerie de Mesnay » lors de la réunion du groupe de travail, il conviendrait d'ajouter que la Région participe à un programme sur les jachères apicoles en association avec la fédération régionale des chasseurs.»

Réponses de Pascal Collin

1. Le maintien des embâcles ne pose pas de problème à partir du moment où elles ne gênent pas la circulation de l'eau. La charte dont les actions sont définies dans un cadrage régional ne mentionne pas ce point. La question globale de la gestion des embâcles sera posée à l'ONEMA.

2. Cette remarque rejoint celle de la fédération départementale des chasseurs.

2.3 Remarques de l'Office national des forêts :

«L'office national des forêts fait part de ses réserves quand au projet d'extension du périmètre du site Natura 2000, particulièrement pour le secteur des Près des noyers :

Ces réticences sont liées au caractère productif de ce canton, basé sur une sylviculture faisant la part belle aux résineux, au sapin pectiné en particulier. L'ONF rappelle à cette occasion que l'essentiel des revenus forestiers d'Arbois proviennent aujourd'hui des résineux (à Arbois, les résineux représentent 30 % de la surface et 60 % des revenus).

L'office indique également que des aménagements (pistes notamment) sont prévus dans le cadre du nouveau document d'aménagement forestier et que les études d'incidence rendues obligatoires par Natura 2000 pénaliseraient voir empêcheraient la mise en œuvre du plan d'aménagement ; grevant par là d'autant les revenus tirés par l'exploitation forestière. »

La DREAL et la DDT39 répondent que :

1. Natura 2000 est basé sur le volontariat, le document d'objectifs ne comporte pas de mesure obligatoire.
2. Pour l'instant, les travaux sylvicoles (hormis certaines coupes soumises à autorisation administrative) et les dessertes forestières ne font pas partie des actions nécessitant une évaluation des incidences. De toutes les façons, lorsqu'une telle évaluation a lieu, elle n'implique pas l'interdiction des travaux envisagés mais évalue les impacts éventuels et envisage les solutions alternatives.
3. Le contour actuel du site a été fait il y a environ 20 ans au plus près des corniches, sans tenir compte du cadastre et de nombreuses parcelles sont coupées. L'extension proposée correspond en grande partie à la nécessité d'inclure des parcelles entières dans le périmètre du site Natura 2000. Il est rappelé que l'adhésion à la charte Natura 2000 ne peut porter que sur des parcelles cadastrales entièrement incluses dans le site (ce qui n'est pas le cas des contrats).
4. Les extensions proposées visent essentiellement les milieux ouverts (Bief de corne, Côte des Ranières, Monts Denon, roche Maldru, etc.), les milieux forestiers faisant partie de ces extensions sont surtout là afin de constituer de nécessaires continuités écologiques.

Pascal Collin complète certaines informations et rappelle qu'un courrier a été adressé le 08 décembre à l'ONF afin de répondre aux questions relatives à la place des résineux et aux extensions proposées que l'office avait posé dans un courrier en date du 22 novembre 2010. Les deux courriers sont annexés au présent compte rendu ainsi que deux autres, du même ordre, en réponse aux questions posées par le syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs du Jura. Il est également rappelé que les cartes d'habitats d'espèces réalisées pour les rapaces (cartes D du document d'objectif) montrent que les territoires théoriques (basées sur la bibliographie) des deux espèces de milans et de la bondrée apivore concernent très largement la forêt communale d'Arbois ; les propositions d'extension concernant des parcelles forestières ont été réalisées à minima de ce point de vue.

En conclusion Pascal Collin indique que l'extension proposée n'est pas figé et que le dialogue et l'échange doivent se poursuivre. Des rencontres spécifiques auront lieu au cours du premier trimestre, de façon à envisager les choses de façon très concrète, y compris sur le terrain. Il est demandé à l'ONF de préciser ses craintes en indiquant clairement quelles sont les contraintes en matière de gestion forestières évoquées par l'établissement public au regard notamment des listes nationales et locales des opérations soumises à évaluation des incidences.

Monsieur le Maire d'Arbois indique qu'il est favorable à cette démarche et qu'il convient d'évaluer précisément les impacts financiers de la démarche Natura 2000 (positifs ou négatifs), étant entendu que pour Arbois se sont les recettes des forêts qui vont financer une partie des mesures de conservation et de protection et qu'il faut en tenir compte.

Le projet de périmètre issu de cette concertation sera de nouveau soumis à l'approbation du comité de pilotage.

2.4 *Remarques de la Région :*

«*Concernant la mesure de lutte contre les espèces invasives et notamment la renouée du Japon, pourquoi ne pas proposer la plantation d'aulnes qui permettent aussi, en occupant le terrain, de contribuer à la lutte contre ces espèces ?* »

C'est effectivement une bonne idée et les contractualisations pourront se faire via l'action C2 gestion et entretien des ripisylves (par exemple le contrat Natura 2000, Mesure A32311P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles). L'ONF fait remarquer la difficulté, voire l'impossibilité d'éliminer une espèce telle que la renouée du Japon. La DREAL souligne également le fait que des mesures préventives sont nécessaires, notamment en ce qui concerne les divers moyens de dissémination de ces espèces (remblais, engins d'entretien des routes, etc.). Monsieur le maire d'Arbois souhaite que Natura 2000 puisse contribuer à la formation des agents des espaces verts de la commune. Des contacts seront pris avec le Conservatoire botanique national de Franche-Comté et l'association Echel à ce sujet.

3. *Validation du document d'objectifs :*

Monsieur le Président du groupe de travail passe au vote de validation du document d'objectifs du site Natura 2000 de la reculée des Planches-Près-Arbois.

Résultats :

Le document d'objectifs du site Natura 2000 de la reculée des Planches-Près-Arbois est validé à l'unanimité.

Les membres du comité de pilotage ont jusqu'au 15 janvier pour faire part de leurs ultimes remarques. Par ailleurs, le comité de pilotage accepte qu'aient lieu quelques modifications d'ordre technique et de présentation, suite à des remarques des services de l'Etat. Une réunion aura lieu en début d'année entre la DDT39 et la structure animatrice pour faire le point sur ces modifications.

4. *Questions diverses :*

4.1 *Renouvellement de la structure animatrice :*

Le renouvellement du mandat de la structure animatrice est également voté. Monsieur Jean-Claude Fuster, vice-président en charge de l'environnement au sein de la communauté de communes Arbois, vignes et villages, pays de Louis Pasteur indique que la communauté de commune souhaite poursuivre l'animation du site Natura 2000.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

4.2 *Renouvellement du Président du comité de pilotage :*

Monsieur Hubert Darbon, actuelle président, accepte d'être candidat une année de plus.

Cette proposition est validée à l'unanimité

4.3 *Le projet de réserve naturelle régionale :*

La démarche relative au projet de création d'une réserve naturelle régionale (RNR) est indiquée dans le document d'objectifs. Cette procédure est distincte et indépendante de celle concernant Natura 2000, bien que portant sur le même objet, la préservation du patrimoine naturel. Des discussions ont lieu entre la Région Franche-Comté, autorité compétente de classement des RNR et la Communauté de communes et les quatre communes concernées par le projet : Arbois, La Châtelaine, Les Planches-Près-Arbois et Mesnay. Suite à un échange de courriers au printemps 2010, une première réunion a eu lieu le 07 septembre de la même année en présence de Madame Sophie Fonquernie, vice présidente déléguée à l'agriculture, le bois, la forêt et l'environnement au Conseil régional. Outre une présentation mutuelle, la réunion était l'occasion d'une première discussion du projet de classement. A la fin de la réunion, les élus ont confirmé leur intérêt de voir le site classé en Réserve naturelle régionale. La Région accueille favorablement cette perspective ; pour autant, elle indique que le travail sera important avant de consolider le dossier de classement de ce territoire à forts enjeux : patrimoniaux, touristiques... Il a été décidé de constituer un groupe de travail restreint chargé d'élaborer le dossier au cours de l'année 2011, le classement éventuel n'étant susceptible d'intervenir que fin 2012 ou 2013.

Arbois le 22 décembre 2010

Validation le 04 janvier 2011 par les services de
l'état (DDT39)

Pascal Collin, chargé de mission environnement